

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200069532-20231207-2023-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023.135

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le jeudi 7 décembre 2023 à 18h30 dans la salle Canada, au Parc des Expositions de Lisieux, sous la présidence de Monsieur François AUBEY et sur convocation envoyée le vendredi 1er décembre 2023, affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour, et sur son site internet.

Date de la convocation : vendredi 1er décembre 2023

Membres en exercice : 91

Présents : **67**

Procurations : **17**

Absents : **7**

Votants : **84**

Etaient présents :

Francine Angee, Christian Anne, François Aubey, Sylvain Ballot, Vicky Banner, Gérard Beaudoin, Jocelyne Benoist, Eric Boissard, Marie-Pierre Bouchart-Touze, Jean-Paul Bourguais, Johnny Briard, Benoît Charbonneau, Xavier Charles, Daniel Chedeville, Paul Cleradin, Etienne Cool, Michel Daigremont, Thibaut De Jaeger, Christian De Meneval, Christian Decourty, Laurent Delanoë, Alain Dutot, Déborah Dutot, Thierry Ecolasse, Roland Edeline, Thierry Eustache, Françoise Fromage, Jean-Pierre Gallier, Marielle Garmond, Jacques Garnavault, François Gilas, Maxime Givone, Alain Guillot, Danièle Jamet, Emilien Jean, Daniel Jehanne, Philippe Josephine, Bruno Leboucher, Sébastien Leclerc, Sandrine Lecoq, Corinne Lecourt, Frédéric Legouverneur, Hubert Lenain, Roger Lepage, Isabelle Leroy, Colette Malherbe, Alain Marie, Jacky Marie, Didier Mauduit, Alain Mignot, Angélique Perini, Alexandra Petit, Christophe Petit, Denis Pouteau, Michèle Ressencourt, Eric Rihouey, Catherine Sady, Jean-Paul Saint-Martin, Jean-Louis Servy, Evelyne Sophie, Géraldine Tanquerel, Dany Targat, Nathalie Truffaut, Gérard Vacquerel, Philippe Vigan, Geneviève Wassner, Benoît Ycre.

Etaient absents/excusés :

Absents : Patrick Beaujan, Gilbert Daufresne, Mireille Drouet, Patrick Flamand, Patrice Metais, Reynald Rzepecki, Clotilde Valter.

Excusés : Bernard Aubril, Bernard Broisin-Doutaz, Barbara Delamarche, Jean-René Desmonts, Sylvie Feremans, Denis Fraquet, Brigitte Hamelin, Angélique Havard, Karine Lannier, Corinne Lejeune, Gérard Louis, Cindy Mangeant, Didier Pellerin, Philippe Ratel, Paul-Jean Rioult De Neuville, Caroline Verhaeghe, Morgane Voisin

Pouvoirs :

Bernard Aubril donne procuration à Angélique Perini, Bernard Broisin-Doutaz donne procuration à Didier Mauduit, Barbara Delamarche donne procuration à Danièle Jamet, Jean-René Desmonts donne procuration à Corinne Lecourt, Sylvie Feremans donne procuration à Dany Targat, Denis Fraquet donne procuration à Sébastien Leclerc, Brigitte Hamelin donne

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

procuration à Colette Malherbe, Angélique Havard donne procuration à Emilien Jean, Karine Lannier donne procuration à Vicky Bannier, Corinne Lejeune donne procuration à Thierry Eustache, Gérard Louis donne procuration à Xavier Charles, Cindy Mangeant donne procuration à Laurent Delanoë, Didier Pellerin donne procuration à Marielle Garmond, Philippe Ratel donne procuration à Alain Mignot, Paul-Jean Rioult De Neuville donne procuration à Frédéric Legouverneur, Caroline Verhaeghe donne procuration à Johnny Briard, Morgane Voisin donne procuration à Thibaut De Jaegher

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Pierre GALLIER

CYCLES DE L'EAU – Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1er janvier 2024

RAPPORTEUR : MONSIEUR ERIC BOISNARD

Par délibération n°2023.015, le Conseil Communautaire, réuni le 26 janvier 2023, a décidé le passage en régie avec possibilité de prestations de service des 16 contrats de délégation de service public arrivant à échéance au 31 décembre 2023, et le passage en régie avec possibilité de prestations de service d'1 contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 31 juillet 2024.

17 tarifs de l'eau et de l'assainissement sont associés aux 16 contrats de délégation de service public qui arrivent à échéance au 31 décembre 2023 :

- En eau potable :
 - o 1 tarif « Syndicat d'Orbec – La Vespière » ;
 - o 1 tarif « Saint-Martin-de-la-Lieue » ;
 - o 1 tarif « La Prébende » ;
 - o 1 tarif « Syndicat de Fontaine Ménage (Bellou) » ;
 - o 1 tarif « Syndicat de Fontaine Ménage (Livarot) » ;
 - o 1 tarif « Syndicat de Fontaine Ménage (Lisores) » ;
 - o 1 tarif « Syndicat de Meulles Friardel » ;
 - o 1 tarif « Syndicat du Pot Blanc » ;
 - o 1 tarif « Valorbiquet (Saint-Cyr-du-Ronceray) » ;
 - o 1 tarif « Syndicat du Mesnil Mauger ».
- En assainissement :
 - o 1 tarif « Syndicat de la Basse Vallée du Laizon » ;
 - o 1 tarif « Mézidon-Vallée-d'Auge (Le Mesnil-Mauger) » ;
 - o 1 tarif « Mézidon-Vallée-d'Auge (Mézidon-Canon) » ;
 - o 1 tarif « Moyaux » ;
 - o 1 tarif « Syndicat d'Orbec – La Vespière » ;
 - o 1 tarif « Saint-Pierre-en-Auge (Saint-Pierre-sur-Dives) » ;
 - o 1 tarif « Livarot-Pays-d'Auge (Livarot) ».

Ces tarifs étaient, jusqu'au 31 décembre 2023, composés d'une part collectivité, votée par le Conseil Communautaire les 3 décembre 2020 et 1^{er} avril 2021, et d'une part délégataire, fixée contractuellement et soumise à une formule de révision annuelle.

La Communauté d'Agglomération reprenant en régie les contrats de délégation qui s'achèvent au 31 décembre, il convient de délibérer 17 nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement. **Il est proposé d'ajouter pour cela les parts « collectivité » et « délégataire » en**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

vigueur au 31 décembre 2023, maintenant ainsi, pour les usagers, les tarifs inchangés en 2024.

Il est proposé de maintenir inchangés les 18 autres tarifs de l'eau et de l'assainissement qui s'appliquaient, soit sur les territoires en régie, soit sur les territoires qui restent en délégation de service public au 1^{er} janvier 2024.

En plus des tarifs de l'eau et de l'assainissement susnommés, plusieurs dizaines de tarifs pour des prestations annexes existent à ce jour, qui sont propres à chaque contrat de délégation de service public et diffèrent donc d'un bout à l'autre du territoire.

Il est proposé de ne maintenir que les 15 tarifs annexes suivants en les harmonisant :

Tarifs annexes pour l'eau potable	Tarif 2024 (€ / HT)	Tarifs annexes pour l'assainissement	Tarif 2024 (€ / HT)
Frais de dossier pour ouverture ou fermeture de compteur sans déplacement	40,00 €	Frais de déplacement	52,00 €
Frais de dossier pour ouverture ou fermeture de compteur avec déplacement	80,00 €	Frais de déplacement pour un rendez-vous non honoré	75,00 €
Frais pour relevé de compteur	52,00 €	Désobstruction de branchement	235,00 €
Frais de déplacement	52,00 €		
Vérification de compteurs jaugeage	70,00 €		
Frais de déplacement pour un rendez-vous non honoré	75,00 €		
Fermeture de branchement à la demande de l'abonné	60,00 €		
Fermeture de branchement pour	75,00 €		

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

non-respect des règles d'usage			
Frais de fermeture ou réouverture	60,00 €		
Remplacement de compteur	255,00 €		
Vérification de compteur étalonnage	275,00 €		

Enfin, par délibération n°2021.006, le Conseil Communautaire, réuni le 14 janvier 2021, a voté un tarif de 171,88 € TTC pour les contrôles de mutation d'assainissement collectif pour les communes de BEUVILLERS, COQUAINVILLIERS, FIRFOL, GLOS, HERMIVAL-LES-VAUX, LE MESNIL-GUILLAUME, LISIEUX, OUILLY-LE-VICOMTE, ROCQUES, SAINT-DENIS-DE-MAILLOC, SAINT-DESIR, SAINT-GERMAIN-DE-LIVET, SAINT-JEAN-DE-LIVET, SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE, SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC et VALORBIQUET.

Comme pour les autres interventions annexes de l'eau et de l'assainissement susnommées, ce tarif varie sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération, selon les contrats de délégation de service public en vigueur.

En outre, par délibération n°2022.053, le Conseil Communautaire, réuni le 22 juin 2022, a voté un tarif pour les contrôles de mutation d'assainissement non-collectif de 182,60 € TTC.

Pour clarifier les tarifs pour l'utilisateur, il est proposé d'harmoniser le prix du contrôle d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire et de n'appliquer qu'un unique tarif de contrôle pour l'assainissement qu'il s'agisse de dispositifs d'assainissement non-collectif ou d'assainissement collectif sur la totalité du territoire exploité en régie au 1^{er} janvier 2024, soit 182,60 € TTC.

Les propositions susnommées ont été approuvées par le Conseil d'Exploitation de Eaux Sud Pays d'Auge et la Commission des Cycles de l'Eau.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

VU l'avis de la Commission des Cycles de l'Eau et du Conseil d'Exploitation de Eaux Sud Pays d'Auge réunis le 13 novembre 2023 ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2024 ;

DÉCIDE de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement existants au 31 décembre 2023 ;

FIXE les 17 tarifs de l'eau et de l'assainissement qui s'appliquaient sur les territoires dont les contrats de délégation de service public arrivent à échéance au 31 décembre 2023 comme suit :

Collectivité	Compétence	Tarif 2024 (€ / HT / m ³)	Abonnement 2024 (€ / HT)	Tarif redevance préservation de la ressource en eau 2024 (€ / HT / m ³) - Agence de l'Eau
La Prébende	AEP	1,284 (de 0 à 100 m ³)	68,35	0,10
		1,1472 (de 101 à 500 m ³)		
		0,9279 (au-delà de 500 m ³)		
Saint-Martin-de-la-Lieue	AEP	1,4255 (de 0 à 100 m ³)	85,36	0,0883
		0,9656 (de 101 à 300 m ³)		
		0,9769 (au-delà de 300 m ³)		
Syndicat de Fontaine Ménage (Bellou)	AEP	1,1421	80,77	0,19
Syndicat de Fontaine Ménage (Livarot)	AEP	1,3645	77,27	0,19
Syndicat de Fontaine	AEP	1,1421	80,77	0,19

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ménage (Lisores)				
Syndicat de Meulles Friardel	AEP	1,4054	92,66	0,095
Syndicat d'Orbec – La Vespière	AEP	1,5322	61,33	0,20
Syndicat du Mesnil Mauger	AEP	0,99	60,32	0,11
Syndicat du Pot Blanc	AEP	1,4013	80,16	0,145
Valorbiquet (Saint-Cyr-du-Ronceray)	AEP	1,1281 (de 0 à 200 m ³) 0,8523 (au-delà de 200 m ³)	38,12	0,086
Livarot-Pays-d'Auge (Livarot – Le Mesnil-Bacley)	AC	1,5851	65,69	
Mézidon-Vallée-d'Auge (Le Mesnil-Mauger)	AC	2,1597	81,56	
Mézidon-Vallée-d'Auge (Mézidon-Canon)	AC	1,0126	24,73	
Saint-Pierre-en-Auge (Saint-Pierre-sur-Dives)	AC	1,7508	65,20	
SITE (Moyaux)	AC	1,4498	39,42	
Syndicat de la Basse Vallée du Laizon	AC	1,5475	127,47	

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Syndicat d'Orbec – La Vespière	AC	2,3476	46,10	
---------------------------------------	----	--------	-------	--

MAINTIENT les 18 autres tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Collectivité	Compétence	Tarif collectivité 2024 (€ / HT / m ³)	Abonnement collectivité 2024 (€ / HT)	Tarif redevance préservation de la ressource en eau 2024 (€ / HT / m ³) - Agence de l'Eau
Beuvillers	AEP	0,0933	7,77	0,178
Lisieux	AEP	0,1836	0	0,128
Syndicat de Fontaine Ménage (Sainte-Foy-de-Montgommery)	AEP	1,3140 (de 0 à 700 m ³) 0,4404 (au-delà de 700 m ³)	51	0,19
Syndicat du Plateau Est de Lisieux	AEP	0,3965 (de 0 à 100 m ³) 0,3807 (de 101 à 200 m ³) 0,3648 (de 201 à 400 m ³) 0,3172 (de 401 à 800 m ³) 0,2538 (au-delà de 800 m ³)	9,18	0,0905
Syndicat du Plateau Sud de Lisieux	AEP	1,1526 (de 0 à 100 m ³) 0,8874 (de 101 à 300 m ³)	38,69	0,185

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

		0,7854 (de 301 à 500 m ³) 0,5814 (de 501 à 1000 m ³) 0,5202 (au- delà de 1000 m ³)		
Livarot-Pays- d'Auge (Fervaques)	AC	0,714	15,57	
Livarot-Pays- d'Auge (Meulles)	AC	1,02	51	
Livarot-Pays- d'Auge (Notre- Dame-de- Courson)	AC	2,652	81,6	
Mézidon- Vallée-d'Auge (Magny-la- Campagne)	AC	1,7136	51	
Mézidon- Vallée-d'Auge (Percy-en- Auge)	AC	2,244	76,5	
Mézidon- Vallée-d'Auge (Saint-Julien-le- Faucon)	AC	2,5908	0	
Mézidon- Vallée-d'Auge (Vieux-Fumé)	AC	3,06	102	
Saint-Martin- de-Bienfaite-la- Cressonnière	AC	2,448	75,48	
Saint-Ouen-le- Pin	AC	0,9704	22,2564	

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Saint-Pierre-en-Auge (L'Oudon – Viette)	AC	3,672	81,6	
SITE (Cambremer)	AC	2,244	0	
SITE	AC	1,4023	0	
Syndicat de Crèvecoeur-en-Auge – Saint-Loup-de-Fribois	AC	2,0604	20,4	

DÉCIDE d'instaurer des tarifs annexes de l'eau et de l'assainissement communs au territoire exploité en régie au 1^{er} janvier 2024 ;

FIXE les tarifs annexes de l'eau et de l'assainissement sur le territoire exploité en régie au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Tarifs annexes pour l'eau potable	Tarif 2024 (€ / HT)	Tarifs annexes pour l'assainissement	Tarif 2024 (€ / HT)
Frais de dossier pour ouverture ou fermeture de compteur sans déplacement	40,00 €	Frais de déplacement	52,00 €
Frais de dossier pour ouverture ou fermeture de compteur avec déplacement	80,00 €	Frais de déplacement pour un rendez-vous non honoré	75,00 €
Frais pour relever de compteur	60,00 €	Désobstruction de branchement	235,00 €
Frais de déplacement	52,00 €		
Vérification de compteurs jaugeage	70,00 €		
Frais de déplacement pour	75,00 €		

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

un rendez-vous non honoré			
Fermeture de branchement à la demande de l'abonné	60,00 €		
Fermeture de branchement pour non-respect des règles d'usage	75,00 €		
Frais de fermeture ou réouverture	60,00 €		
Remplacement de compteur	255,00 €		
Vérification de compteur étalonnage	275,00 €		

CONSIDÉRANT la volonté d'harmonisation du tarif des contrôles d'assainissement sur le territoire exploité en régie au 1^{er} janvier 2024 ;

FIXE le tarif du contrôle d'assainissement collectif sur le territoire exploité en régie au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Tarif en vigueur (€ / TTC)	
Contrôle d'assainissement collectif	182,60 €

La délibération est adoptée à l'unanimité, soit :

• **83 POUR**

Francine Angee, Christian Anne, François Aubey, Bernard Aubril (P), Sylvain Ballot, Vicky Bannier, Gérard Beaudoin, Jocelyne Benoist, Eric Boissard, Marie-Pierre Bouchart-Touze, Jean-Paul Bourguais, Johnny Briard, Bernard Broisin-Doutaz (P), Benoît Charbonneau, Xavier Charles, Daniel Chedeville, Paul Cleradin, Etienne Cool, Michel Daigremont, Thibaut De Jaegher, Christian De Meneval, Christian Decourty, Barbara Delamarche (P), Laurent Delanoë, Jean-René Desmonts (P), Alain Dutot, Déborah Dutot, Thierry Ecolasse, Roland Edeline, Thierry Eustache, Sylvie Feremans (P), Denis Fraquet (P), Françoise Fromage, Jean-Pierre Gallier, Marielle Garmond, Jacques Garnavault, François Gilas, Maxime Givone, Alain Guillot, Brigitte Hamelin (P), Angélique Havard (P), Danièle Jamet, Emilien Jean, Philippe Josephine, Karine Lannier (P), Bruno Leboucher, Sébastien Leclerc, Sandrine Lecoq, Corinne Lecourt, Frédéric Legouverneur, Corinne Lejeune (P), Hubert Lenain, Roger Lepage, Isabelle

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Leroy, Gérard Louis (P), Colette Malherbe, Cindy Mangeant (P), Alain Marie, Jacky Marie, Didier Mauduit, Alain Mignot, Didier Pellerin (P), Angélique Perini, Alexandra Petit, Christophe Petit, Denis Pouteau, Philippe Ratel (P), Michèle Ressencourt, Eric Rihouey, Paul-Jean Rioult De Neuville (P), Catherine Sady, Jean-Paul Saint-Martin, Jean-Louis Servy, Evelyne Sophie, Géraldine Tanquerel, Dany Targat, Nathalie Truffaut, Gérard Vacquerel, Caroline Verhaeghe (P), Philippe Vigan, Morgane Voisin (P), Geneviève Wassner, Benoît Ycre.

- **0 CONTRE**

- **1 ABSTENTION**

Daniel Jehanne.

- **0 NPPV**

- **0 NON-VOTANT**

Pour extrait conforme,
Le Président,

François AUBEY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.